L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 30 JUILLET 1879.

ATHENEE LOUISIANAIS

(Séance du [illegible] Mars 1879.)

Présidence de M. le Dr Armand Mercier.

Sur le rapport du comité de concours composé de MM. C. Turpin, F. Limet, O. Carrière, E. Jumonville, F. Tujague, G. Rouzel, J. Dell'Orto, Alfred Mercier, l'Athénée a résolu unanimement de former deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée au concours.

Le concours est ouvert à partir du 1er avril jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Les manuscrits doivent être reçus au plus tard le 1er octobre. Ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de la largeur, et seulement sur le recto et les lignes: ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats ne seront proclamés qu'après la lecture des manuscrits.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les Femmes:

LA FEMME LOUISIANAISE AVANT, PENDANT ET APRÈS NOTRE DERNIÈRE GUERRE.

Pour les Hommes:

ELOGE DE BIENVILLE.

N. B.—Toutes les communications que les concurrents peuvent avoir à faire doivent être adressées au secrétaire, P. O. Box 1294.

ARMAND MERCIER, Président.
ALFRED MERCIER, Secrétaire perpétuel.

Loi sur le revenu interne de 1879

Classe 11—Tous les esprits distillés, vins et liqueurs fermentées, importées en pipes, boucauts, tierçons, barils, barriques ou autres fûts semblables, seront d'abord placés dans un magasin public ou entrepôt de douane, et n'en seront retirés qu'après avoir été inspectés et marqués par un jaugeur de douane des Etats-Unis et après qu'un timbre indiquant la date et les détails de la dite inspection y aura été apposé; le secrétaire du Trésor est autorisé à prescrire la forme des timbres, à les fournir et à faire tous les règlements nécessaires pour appliquer les présentes dispositions.

Toute pipe, boucaut, tierçon, baril, barrique ou autre fût retiré de magasin ou entrepôt de douane après le 30 janvier 1879, censé contenir de la liqueur importée, trouvé sans timbre, sera confisqué avec son contenu au profit des Etats-Unis; et lorsqu'une barrique ou fût d'esprits distillés importés d'une contenance de cinq gallons au moins, sera rempli pour être expédié, vendu ou livré, chez un vendeur en gros de liqueurs, ledit fût sera timbré avec un timbre spécial pour les esprits importés, suivant les règlements établis ou à établir à cet effet par le commissaire du revenu interne pour les esprits distillés domestiques.

Classe 12—Toute personne qui videra ou soutirera ou fera vider ou soutirer le contenu de tout fût de liqueur importée timbré comme il est prescrit ci-dessus, devra au même moment effacer, oblitérer et détruire le timbre, et toutes les marques qui auront été mises, en conformité avec les règlements concernant les liqueurs importées; et aucune barrique ou autre fût, ci-dessus mentionné, dans lequel des esprits distillés, des vins, ou des liqueurs fermentées auront été importés, ne sera employé pour contenir des esprits distillés domestiques, sous peine de confiscation du fût et du contenu.

Toute barrique ou autre fût d'où le timbre pour liqueur importée ici prescrit n'aura pas été effacé, oblitéré ou détruit au moment où on l'aura vidé, sera confisqué et saisi partout où il sera trouvé par tout officier du revenu interne; et toutes les pénalités de la section 3324 des statuts révisés des Etats-Unis, relatives aux barriques ou fûts vidés, d'où les marques ou timbres n'ont pas été effacés et relatives à l'enlèvement des timbres des fûts et à la possession des timbres ainsi enlevés, s'appliqueront aux timbres pour les esprits importés dont il s'agit ici, et aux barriques ou autres fûts sur lesquels les dits timbres auront été employés.

Classe 13—Si une personne achète ou vend, avec le timbre de liqueur importée y restant, ou avec les marques qui y auront été placées conformément aux lois et règlements concernant les liqueurs importées, y restant, toute barrique ou autre fût, après qu'il aura déjà servi à contenir des liqueurs importées et qu'il aura été vidé; ou si une personne emploie ou a en sa possession un tel fût avec les imitations des marques, dans le but d'y mettre des esprits domestiques distillés pour vendre, ou si dans ce but, elle fabrique, emploie ou a en sa possession un fût fait en imitation ou ayant pour objet d'imiter les dits fûts importés avec une imitation des dites marques, les dits fûts, avec leur contenu s'il y en a, seront confisqués au profit des Etats-Unis. Et toute personne qui violera une des dispositions de cette section sera passible d'une amende de $200 pour chaque fût ainsi acheté, vendu ou employé ou trouvé en sa possession.

GRANDE RÉDUCTION

DE PRIX

Lea & Perrins

La signature est sur toutes les bouteilles de la VRAIE WORCESTERSHIRE SAUCE.

Cette sauce donne le goût le plus délicieux aux SOUPES, SAUCES, POISSONS, VIANDES, CHAUDES, ET FROIDES, GIBIER, &c.

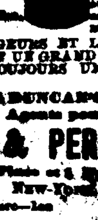

EXTRAIT D'UNE LETTRE d'un MEDECIN de Madras à son frère à WORCESTER, Mai 1851. "Dites à LEA & PERRINS que leur sauce est très estimée dans l'Inde, et est, à mon avis, d'une plus savoureuse et la plus saine qui ait été faite, vendue et consommée dans le monde entier."

LES VOYAGEURS ET LES TOURISTES TROUVERONT UN GRAND AVANTAGE A EN AVOIR TOUJOURS UNE BOUTEILLE AVEC EUX.

JOHN DUNCAN'S SONS, Agents pour

LEA & PERRINS,

26 College Place et 1 Union Square. New-York.
[illegible]

CITIZENS' SAVINGS BANK
BANQUE POUR LES PETITES EPARGNES,

Coin Baronne et Gravier, NOUVELLE-ORLEANS.

Incorporée par une loi spéciale de la Législature.

Dépôts reçus et payables par chèques sur demande. Intérêt, [illegible] payé sur montant [illegible] un dépôt pendant [illegible] spécifié. Autorisée par une loi spéciale à recevoir des fonds spéciaux [illegible] dépôt de tout argent [illegible] tuteurs et d'autres. Charte, By-Laws et règlements, avec toutes les informations nécessaires, fournis sur demande. ARGENT A PRÊTER SUR BONNES GARANTIES. [illegible]

Dentistes.

C. E. KELLS & M. VIET,
[illegible]
12 rue [illegible]
[illegible]

JAMES S. KNAPP, D. D. S.,
Au même endroit, 15 rue Baronne.
[illegible] de faire toute espèce d'opération, avec [illegible] de confiance, ou de montrer [illegible] sur le papier.
Travaux solides, substantiels et durables dans toutes les branches de l'art du dentiste. Guérison des gencives malades et des abcès. Conditions les plus raisonnables.
[illegible]
16 jan—6m

R. HEBERT, Paris. H. BILLARD, N.-Orléans

Agence Générale des Publications Périodiques de Paris
HEBERT & CIE.,
53 rue de Chartres, coin Bienville,—Nouvelle Orléans.

NOTA:—Le prix des abonnements est invariablement payable d'avance.

	Par an
Abeille Médicale	$3 00
Archives Générales de Médecine	8 00
Annales de Chimie et de Physique	12 00
Annales Oculistiques	8 00
Annales de Ponts et Chaussées	8 00
Année Dominicaine	2 00
Archives de Physiologie	8 00
Art (l') Médical	6 00
Art (l') Musical	8 00
Artiste (l')	20 00
Bons Romans—illustrés	3 00
Bon Ton—Journal de Mode avec gravures	10 00
Bulletin de l'Académie de Médecine	6 00
Bulletin de Thérapeutique	7 50
Comptes Rendus de l'Académie des Sciences	8 00
Conseiller des Dames—mensuel	4 50
Conteur—Romans illustrés—hebdomadaire	2 50
Débats	26 00
Education dans la Famille	3 00
Elégance Parisienne—1ère édition	16 00
Enseignement Catholique	5 00
Explorateur—avec cartes et plans	10 00
Figaro—Journal quotidien	26 00
France Elégante—Journal de Mode avec gravures coloriées	8 00
France Médicale	8 00
Gazette de Médecine—hebdomadaire	9 00
Gazette des Hôpitaux	12 00
Gazette Médicale	15 00
Illustration—hebdomadaire	12 00
Illustration de la Mode avec patrons découpés	5 00
Indépendance Belge—Outremer (Edition d')	10 00
Journal d'Agriculture pratique	8 00
Journal Amusant (caricature)	7 00
Journal d'Anatomie	8 00
Journal de Chimie Médicale	4 00
Journal des Demoiselles—Edition bleue (bi-mensuel)	6 50
Journal des Demoiselles—Edition cha mois (mensuel)	5 00
Journal des Demoiselles—Edition orange (hebdomadaire)	12 00
Journal du Dimanche—Romans illustrés	3 00
Journal de la Jeunesse	8 00
Journal de Médecine et de Chirurgie	3 50
Journal de Médecine Vétérinaire	3 50
Journal de Pharmacie et de Chimie	6 00
Journal de la Semaine—Romans illustrés	3 50
Journal de la Toilette	6 00
Journal de Thérapeutique	7 50
Magasin des Demoiselles (avec annexes)	6 00
Magasin Pittoresque—mensuel, illustré	3 00
Maître de Musique	8 00
Mode Illustrée—avec gravures coloriées	10 50
sans	6 50
Modes Françaises—Journal des Tailleurs	11 00
Monde Illustré—hebdomadaire	8 50
Moniteur de la Coiffure—mensuel avec gravure	6 00
Moniteur des Dames et Demoiselles—bi-mensuel	6 50
Moniteur de la Mode—hebdomadaire	11 00
Musée des Familles—Lectures du soir, illustré	3 00
Musée Universel	6 00
Nature (la)—Sciences vulgarisées, illustrée	8 00
Ouvrier (l')—Lectures de Famille, illustré	2 50
Petit Journal pour Rire (caricatures)	3 00
Poupée Modèle—Journal des Petites Filles, gravures de modes et annexes	2 50
Printemps (édition complète) avec gravures de mode coloriées	8 00
République Française—Politique quotidien	26 00
Revue des Deux Mondes—bi-mensuel	16 50
Revue Générale d'Architecture	16 00
Revue Médicale	8 00
Revue de la Mode—avec gravures coloriées	10 50
Revue des Sciences Médicales	12 00
Revue de Thérapeutique	5 00
Salons (les Modes) avec gravures coloriées	10 00
Sciences pour Tous—Sciences vulgarisées illustrée	2 50
Semaine du Clergé	8 00
Tour du Monde—Voyages illustrés	12 00
Union Médicale	13 00
Union Pharmaceutique	2 50
Univers (l')—quotidien	26 00
Univers (l')—semi-quotidien	12 00
Univers (l') Illustré	7 00
Vie Parisienne	12 00
Voleur	2 50

Abonnement au cabinet de lecture 75 cents par mois.

Livres d'écoles, Papeterie, Articles pour dessin, etc., etc.

Papiers peints au rabais!!!

Chaussures.

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $2,50 la paire.
CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que par tout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.
17 nov 79—1 an Vad.

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.

J. A. LACROIX,
Coin Français et Victoire.

CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.

Toujours en magasin, un assortiment complet de chaussures de qualité supérieure à des prix défiant la concurrence.

Venez examiner mon stock avant d'acheter ailleurs.

MA DEVISE est: "Ventes rapides et légers bénéfices."
20 fév—1 an

Avis aux contribuables.

Département de l'assessment.
Hôtel de ville, salle No 15.
Nlle-Orléans, ce 27 juin 1879.

CONFORMÉMENT à la section 27[illegible] de 1877, avis est donné par la présente que [illegible] d'assessment de 1879 [illegible] des propriétés [illegible] d'Etat et de ville de 1880, seront complétés et exposés pour inspection et correction au bureau du département d'assessment, salle No 15 à l'hôtel de ville, du 7 juillet 1879 au 1er septembre 1879, tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures du soir, les dimanches exceptés.

WASH. MARKS,
Administrateur des assessments, et président du Bureau des assessors.
27juin—

TOUTES LES FAMILLES DOIVENT EN FAIRE USAGE.

J. MASSMAN & CO.,
PHILADELPHIE,
LE MEILLEUR WHISKEY DU MONDE
PAROLE

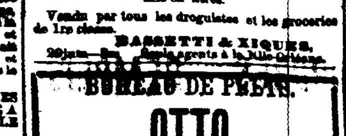

MARQUE DE FABRIQUE.

PURE RYE WHISKEY.
Mis en litres.

Vendu par tous les droguistes et les groceries de 1re classe.

BASSETTI & XIQUES, Seuls agents à la Nlle-Orléans.
20juin—

BUREAU DE PRESE.

OTTO SCHWANER,
17.........RUE BARONNE.........17
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.
14 juin—1 an

BODLEY BROTHERS

ONT constamment le plus complet de wagons à chevaux, charrettes à bras, charrettes à bœufs, de., pour logs, wagons à cannes, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, charrues à bœufs de familles à 4 et 6 sièges, wagons de ferme, [illegible] de marchandises, mais, jantes, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voitures, peinture pour couleurs, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux, nos moyeux forgés à froid et tous les ferrements [illegible] à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres ateliers, à Wheeling, W. Va. avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
Dépôt 197 et 199 Commune.
3 mai—1 an

Huile d'Olive de Plagniol de James.

L[illegible] Plagniol [illegible] de Paris en 1878 et à la Bonne Médaille [illegible] de Philadelphie en 1876.

Nous sommes les seuls agents de l'huile de M. Plagniol de James, de Marseille, [illegible] le public que [illegible] son nom [illegible]
BASSETTI & XIQUES,
29juin— 67 et 69 rue Decatur.

Les Célèbres 'SUMMER RESORTS'

Pewaukee, Lakeside,
Hartland, Nashotah,
Okauchee(?), Oconomowoc,

Toutes les charmantes retraites champêtres ci-dessus sont situées dans la célèbre "REGION DES LACS" du comté de Waukesha (Wisconsin), lequel renferme, dans un rayon de 9 milles, [illegible] lacs admirables et beaucoup de sources [illegible] enchantés dans les plus charmants paysages de l'Ouest.

Waukesha et Palmyra

Sont célèbres pour leurs sources minérales dont les vertus curatives sont connues du monde entier.

Kilbourn City

[illegible] de Wisconsin [illegible] l'admiration des touristes.

FRONTENAC,
[illegible] LAKE, CLEAR LAKE,
[illegible]SON, La capitale du Wisconsin.

[illegible] d'autres encore. IL les voyageurs [illegible] tous les agréments imaginables. Ces [illegible] sont toutes situées sur le
Milwaukee and St. Paul Railway.
[illegible] du Touriste Illustré
[illegible] renseignements nécessaires sur les lacs [illegible] et d'autres encore parmi les [illegible] du Nord-Ouest où se rendent [illegible] les malades, mais encore les personnes [illegible] de santé et de plaisir, ainsi que [illegible] de chasse, de pêche, etc. Ce "Guide" [illegible] envoyé par la poste à tous ceux qui en feront la demande à
A. V. H. CARPENTER,
Gen'l Pass. and Ticket Agent,
7juni—3m Milwaukee, Wis.

Nouveau Ferry du 3me District.

NATHALIE HAMILTON,

Excursions à dix sous.

TOUTE personne désirant jouir de l'excellente brise du fleuve et passer une agréable après-midi pourra le faire en payant DIX SOUS à bord du bateau-passeur du 3me District en s'embarquant. Le Nathalie Hamilton vient d'être construit ici, ce qui, aux yeux de son propriétaire, le rend digne du patronage du public. Le prix d'aucun autre bac n'est plus modique que le sien.
18 juin—3m.

Hotels, Restaurants, &c.

Réouverture des Cullum Springs
Par J. C. & S. C. O'HARA.
Pour la saison de 1879.

PARMI les maladies que guérissent les eaux de Cullum sont comprises toutes celles qui affectent les voies digestives, ainsi que la diarrhée, la dyssenterie, la dyspepsie, les désordres du foie, de la rate et des reins, et surtout ceux de la vessie, les calculs urinaires, et beaucoup de maladies auxquelles les femmes sont sujettes.
Conditions: $30 par mois.
Billets, aller et retour, pour les Sources de Bladon, $17.
Pour l'analyse des eaux, s'adresser
à J. C. & S. C. O'HARA,
16juil—1m Bladon Springs, Alabama.

MONTROSS HOUSE
Biloxi, Mississippi.

Cet établissement est prêt à recevoir des pensionnaires: il a été récemment restauré ainsi que les dépendances. Tout y est dans un excellent état de propreté et on y trouvera tout le confort désirable.

Le propriétaire tout en remerciant bien sincèrement le public pour le patronage libéral qui lui a été accordé jusqu'à présent, profite de l'occasion pour lui donner l'assurance que les clients de la maison y trouveront cette année un surcroît d'agréments et un service dont ils auront lieu de se féliciter. En admirable bien connue de Biloxi, la facilité d'y prendre d'excellents bains de mer, les promenades sur l'eau, la pêche, etc., signalent cette localité aux préférences de ceux qui recherchent le repos, la fraîcheur et les distractions pendant l'été. Le wharf a été agrandi et des cabines de bains ont été construites à six cents pieds de l'hôtel. Les personnes venant à Montross House y seront transportées sans frais de la gare du chemin de fer et du débarcadère des bateaux à vapeur.

PRIX DE LA PENSION:
Par mois.........$45 00
Par semaine.........12 50
Par jour.........2 00
P. J. MONTROSS,
27 mai—3m. Propriétaire.

HOTEL DE L'EUROPE,
A BILOXI.

M. BOULO prévient ses amis et le public en général qu'il a disposé sa maison de manière à donner la plus entière satisfaction à ceux qui l'honoreront de leur patronage. On trouvera en tout temps chez lui une excellente table et tout le confort désirable. Ses prix sont très modérés. 24mai—3mois

THE ROYAL,
A Hamilton, Ontario, Canada.

THE ROYAL est le premier hôtel du Canada. Bâti dans le style moderne, meublé avec luxe mais principalement en vue du confort des pensionnaires, il réunit tous les agréments que ces derniers sont en droit d'exiger. Les chambres sont grandes et bien aérées; il y règne, pendant les mois d'été, une fraîcheur délicieuse. La cuisine est excellente. On prend des arrangements avec les pensionnaires qui passent la saison à l'hôtel. "The Royal" a pour succursale,
THE OCEAN HOUSE,
Surnommé le Longbranch du Canada. C'est un bel hôtel, construit sur la plage même, à Burlington Beach. Les fraîches brises du lac Ontario, d'un côté, et de Burlington Bay, de l'autre, y entretiennent une température délicieuse. On y a, en outre, les agréments de la pêche, des promenades sur l'eau, des cavalcades sur le rivage, etc., etc. Les pensionnaires du "Royal" peuvent, sans augmentation de prix, aller occuper l'Ocean House.
L'Ocean House promet d'être le séjour favori des Américains du Sud des Etats-Unis.
Prix de la pension au Royal Hotel de $10 50 à $12 50 et au Ocean House de $8 à $10 la semaine, selon l'emplacement des chambres.
11 mai—

CRESCENT HOTEL,
A LA BAIE ST-LOUIS.

Cet Hôtel, situé près du chemin de fer, est prêt à recevoir les voyageurs. Construit sur les bords du golfe, il réunit tous les agréments que l'on peut se procurer à la campagne. Il y a à la Baie abondance d'huîtres et de poisson, et l'air y est incomparable pour sa pureté. Les chambres de l'hôtel sont vastes et bien aérées. Des bateaux et des voitures sont à la disposition des pensionnaires qui ont en outre l'usage de belles cabanes à bain. Le chef de cuisine est M. Capdisson, dont on connaît l'habileté.
6avril—3mois

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, au-dessus du magasin Mercier. 24 nov—

G. PITARD,
292 & 293 RUE DU CANAL.

Importateur de quincaillerie et de peinture.

Agent du Blanc de plomb St. Louis Red Seal.

Gruau à fer, Chaux, Coutellerie, Cordage, Vitres, Mastic, Colle forte, Parfumerie, Huile de lin, Huile de résine, Térébenthine, Japon, Blanc de zinc, Blanc de plomb, Couleurs préparées pour peinture, Couleurs à l'huile, Couleurs en poudre, Brosses à peindre, Brosses à blanchir, Vernis, Chaux, Ciment, Plâtre.

AUSSI—PAPIER—PEINT.
Tout à des prix modérés.
oc—1an

FRITZ JAHNCKE,
208 et 210.....DELORD.....208 et 210
Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de
SCHILLINGER PATENT PAVEMENT,
Marchand de pierres allemandes, de Curbstones, North River Flagstone et de ciment de Portland.
Les ordres laissés à la Boîte 145 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés.
mai—1 an

GERMANIA INSURANCE COMPANY,

No. 194, RUE DE LA COMMUNE,
Bâtisse de la Louisiana National Bank—Nouvelle-Orléans.
ETABLIE EN.........1866
—Assure contre—
LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.

E. ZUBERBIER.........Président.
EMIL MAIER.........Vice-Président et Secrétaire.
EMIL WEBER.........Assistant-Secrétaire.
E. ENGERER.........Inspecteur.

Directeurs:
GEO. H. BRAUGHN, G. L. L. MAYER,
S. J. PLATOW, EMIL MAIER,
L. GRUNEWALD, J. H. MEHLE,
J. HAMBERGER, FRANK VALLER,
FRANK LEVIS, J. J. WECKERLING,
J. F. LANGES, E. ZUBERBIER.
Sept—6m

B. POMES,
Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.
Encoignure Dumaine et Claiborne.

A L'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire monter une nouvelle machine à vapeur pour scier et fendre le bois de chauffage, patentée le 3 décembre 1878. Il offre à vendre aux familles, aux marchands et aux groceries le bois de première qualité tout scié et fendu par corde. Mesure garantie.
Bois de pin $6; cypre $5,50; chêne $5,50; frêne $6. L'acheteur n'est pas satisfait de la mesure, l'argent lui sera remboursé et le bois sera repris. Bois et charbon délivrés dans toutes les parties de la ville dans aucun frais.
[illegible] Gravier

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.
QUEYROUZE & BOIS
[illegible]
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
[illegible]
Toutes sortes de Produits de l'Ouest.
Aux magasins bien [illegible]
Coin Vieille-Levée et Bienville.
[illegible] Nlle-Orléans.

CHAUX
Chaux de l'Alabama,
D[illegible] Ciments, Engrais [illegible] au détail, [illegible] vendre au plus bas prix du marché.
JOHN McCAFFREY,
7juil— No 30 rue Poydras.

L.S.L.

"THE OLD RELIABLE."

DANS SA ONZIÈME ANNÉE
Payant $40,000 annuellement
pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA
LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE
—FERA—
A la Nouvelle-Orleans, Lne.,
LE MARDI, 12 AOUT 1879.
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE H.

GROS LOT:
$30,000,
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU
MARDI, 12 AOUT 1879.
—A LA—
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
5 Lots de	1,000	5,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	100	10,000
200 Lots de	50	10,000
500 Lots de	20	10,000
1,000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit.........2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit.........1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit.........900

1,857 Lots se montant à.........$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser at Lock Box 692
New Orleans Post Office.

Transmettre l'argent par les exprès ou le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du Mardi, 12 Août 1879.
TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre sans réponse [illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance du PEUPLE
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureaux No 10 rue Carondelet.
HUITIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin '79:
Sur risques de feu...$57,527 26
Sur risques de rivière 9,311 77
Sur risques de mer... 6,017 97
.........$72,856 00
Moins—primes non expirées.........$16,532 97
Moins—primes remboursées.........2,830 72
.........$19,363 69
Montant net des primes reçues.........$53,[illegible] 31
Plus—primes non expirées de 1878.........12,[illegible]
.........$66,[illegible]

Pertes, etc., payées dans la même période.
Sur risques de feu.....$36,[illegible] 44
Sur risques de rivière. 2,[illegible]
Sur risques de mer. 4,012 91
Réduction [rebate]. 6,916 92
Réassurances 3,080 [illegible]
Taxes 2,741 [illegible]
Loyer 1,200 00
Impressions et annonces 399 10
Bureau des assureurs. 1,530 04
Dépenses, etc., moins intérêt 3,302 [illegible]—$56,540 [illegible]
Bénéfice net.........$12,808 46

L'actif de la Compagnie est comme suit:
Primes en voie de recouvrement.........$10,911 48
Actions de banques et autres actions. 59,073 40
Propriétés foncières 17,331 [illegible]
Prêts garantis 5,779 [illegible]
Prêts sur hypothèque 10,926 31
Billets à recevoir 6,722 [illegible]
Meubles et installations de bureau 3,176 [illegible]
En caisse 15,667 [illegible]
Total de l'actif.........$130,054 [illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
ERNEST FRAGOT, Président.
JNO. WILSON, Vice-Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.
Signé, sous serment, par devant moi à la Nlle-Orléans, ce 9 juillet 1879.
J. BENDERNAGEL, Notaire.
Nouvelle-Orléans, 9 juillet 1879.
Aujourd'hui, à une réunion du conseil de Direction, il a été résolu à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital de la Compagnie, payable sur DEMANDE et de payer un dividende de CINQ pour cent à tous les assurés sur leurs primes participantes en plus des 15 pour cent déjà reçus par eux, à partir du 4 août 1879.
P. M. SCHNEIDAU,
10juil—1m Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.
No. 104 RUE DU CANAL.
VINGT-CINQUIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant: Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente—
Risques de feu.........$315,774 [illegible]
Risques maritimes 18,955 [illegible]
Risques de rivières 19,701 [illegible]
Total des primes.........$354,431 [illegible]
Moins primes non acquises 111,269 [illegible]
Primes nettes 31 mai 1879.........$243,178 [illegible]
PERTES PAYÉES—
Sur risques de feu...$61,066 66
Sur risques maritimes 10,364 80
Sur risques de rivières 5,332 30
Taxes et dépenses, moins intérêt 11,625 11
Réassurances et primes remboursées 17,830 61—106,209 [illegible]
$136,969 [illegible]
Réserves pour pertes non-payées 22,000 [illegible]
Profits.........$114,969 [illegible]
La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:
Propriétés foncières.........$206,176 [illegible]
Bons de ville et bons hypothécaires 15,000 [illegible]
Actions de banques, de waterworks et autres actions 133,561 [illegible]
Billets garantis par hypothèque ou nantissement 192,903 [illegible]
Billets à recevoir 62,[illegible]
Primes en voie de collection 36,630 [illegible]
Scrip de ville 3,000 [illegible]
Jugement sur billets hypothécaires 5,000 [illegible]
Argent en caisse 61,393 [illegible]
$712,397 [illegible]
L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.
JAMES FAHEY, notaire.
A une réunion du Conseil de Direction tenue le 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.
Directeurs
P. MASPERO, EDWARD TOBY,
JOHN GERDES, D. FATJO,
PAUL FOURCHY, M. W. SMITH,
E. J. FERNANDEZ, D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE, CHS. LAFITTE,
B. W. TAYLOR.
10 juin—

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS
No. 104 Canal Street.
TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement: Premiums received during the year ending May 31, 1879, including unearned premiums of the previous year—
On Fire Risks.........$315,774 [illegible]
On Marine Risks 18,955 [illegible]
On River Risks 19,701 [illegible]
Total premiums.........$354,431 [illegible]
Less unearned premiums 111,253 [illegible]
Net earned premiums 31st May 1879.........$243,178 [illegible]
Losses Paid—
On Fire Risks...$61,066 66
On Marine Risks 10,364 80
On River Risks 5,332 30
Taxes and expenses, less interest 11,625 11
Reinsurance and return premiums 17,830 61—$106,208 [illegible]
$136,969 [illegible]
Reserved for unpaid losses 22,000 [illegible]
Profit $114,969 [illegible]
The company have the following assets, estimated at market value:
Real Estate.........$206,176 [illegible]
City Bonds and Mortgage Bonds 15,000 [illegible]
Bank, Water Works and other stocks 133,561 [illegible]
Bills receivable, secured by mortgage or pledge 192,903 [illegible]
Bills receivable 62,[illegible]
Premiums in course of collection 36,630 [illegible]
City Scrip 3,000 [illegible]
Judgments on mortgage notes 5,000 [illegible]
Cash on hand 61,393 [illegible]
$712,397 [illegible]
The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.
State of Louisiana,
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me, this 9th day of June, 1879.
JAMES FAHEY, Notary Public.
At a meeting of the Board of Directors held on the 9th day of June, 1879, it was resolved to declare a dividend of twenty per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1879, payable on the third Monday of July next.
Also, to pay to the stockholders, on demand, interest at the rate of ten per cent per annum on their stock.
Directors:
P. MASPERO, D. FATJO,
JOHN GERDES(?), EDWARD TOBY,
PAUL FOURCHY, D. A. CHAFFRAIX,
E. J. FERNANDEZ, M. W. SMITH,
JNO. B. LALLANDE, CHAS. LAFITTE,
B. W. TAYLOR.
10 juin—

P. REMY,
Marchand de Meubles,
189.........[illegible].........189
A TOUJOURS en magasin, un grand assortiment de meubles, bois de rose [illegible] les plus récents.
[illegible]

ASSURANCES.

Annual statement of the New Orleans Insurance Company,
UP TO DECEMBER 31st, 1878.
1805.....ESTABLISHED IN.....1805

Fire premiums.........$252,437 20
Marine premiums 65,697 74
River premiums 39,923 83
Total premiums.........$358,058 76
Deduct—
Premiums on risks not terminated $92,673 42
Return premiums 13,416 15
Reinsurance 16,506 96—122,596 56
Net earned premiums.........$235,460 20
Interest on investments 36,342 06
.........$271,702 26
Deduct—
Fire losses $[illegible] 18
Marine losses [illegible] 70
River losses 4,700 [illegible]
$64,171 77
Rebate in lieu of participation 41,464 78
General expenses, taxes, board of underwriters, charitable donations and depreciations 56,806 31—162,442 86
Net profit.........$109,259 40
Deduct—
Dividend of June, 1878 $25,000 00
Dividend of December, 1878 25,000 00
Surplus, reserved fund 56,259 42—106,259 42

The Company has the following ASSETS:
Cash in bank.........$52,682 42
Premiums in course of collection 24,062 20
Premium notes 12,462 46
Due by agents 1,542 22
Real estate 142,236 42
First mortgage notes and pledge notes 170,677 06
United States gold bonds, New Orleans city railroads, Jackson and Great Northern railroad first mortgage bonds, Louisiana State consols, Bank, insurance and waterworks stocks 287,272 07
Total assets.........$685,455 84
LIABILITIES.
Capital stock.........$500,000 00
Reinsurance reserve 92,673 42
Dividends unclaimed 3,530 [illegible]
Loss adjusted, not claimed 2,600 00
Dividend, semi-annual, December 1878 25,000 00
Surplus, reserve fund 56,259 42
Total liabilities.........$685,455 84

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me, this 16 tenth day of January, 1879.
TH. BUISSON.
Third Justice of the Peace.

OFFICE OF THE NEW ORLEANS INSURANCE Co.,
Corner Camp and Canal Streets,
New Orleans, January 13, 1879.
At a meeting of the Board of Directors held on the eleventh day of January, 1879, it was resolved to pay, on demand, the semi-annual interest dividend of FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders or their legal representatives.
DIRECTORS.
G. T. DUGAZON, H. GALLY,
CHS LAFITTE, W. A. BELL,
CHS E. SCHMIDT, ANT. CARRIÈRE,
CHS J. LEEDS, JULES ALDIGÉ,
D. FATJO, PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER, JULES TUYES.
17 jan—

BUREAU DE LA
Compagnie d'Assurances Mutuelles du Crescent.
Nouvelle-Orléans 17 mai 1879.
TRENTIÈME ETAT ANNUEL.

LES directeurs, conformément à la charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1879:
Primes d'incendie...$195,166 05
Primes maritimes 24,051 22
Primes de rivières 86,334 [illegible]—$306,543 58
Primes nettes.........$294,143 [illegible]
Moins réassurances $13,716 40
Moins primes remboursées 5,626 57—19,342 97
PERTES.
Pertes d'incendie...$ 24,088 [illegible]
Pertes maritimes 3,237 [illegible]
Pertes de rivières 36,576 [illegible]
$ 73,962 [illegible]
Taxes, dépenses, escomptes, profits et pertes, moins intérêt, loyer, souscriptions, épargnes, etc. 36,442 [illegible]—110,395 01
Profits nets.........$ 94,405 54
La compagnie possède l'actif suivant:
Billets à recevoir...$ 31,461 [illegible]
Prêts sur bons ou hypothèques 30,175 00—$ 61,636 [illegible]
Prêts sur demande... $ 52,556 [illegible]
Argent en caisse 48,521 [illegible]—101,072 [illegible]
Propriétés foncières 109,008 [illegible]
Bons de ville, actions de banque et autres 94,662 [illegible]
Primes en voie de collection 35,697 [illegible]
Suspense, account et fractions d'actions 14,158 63
$486,207 [illegible]
L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
Juré et signé devant moi, ce 17e jour de mai 1879.
ALFRED INGRAHAM, Notaire.
Le Conseil de Direction a décidé aujourd'hui qu'après avoir payé dix pour cent en argent aux actionnaires et transporté au compte de profit et pertes $15,740 placés en actions de la Banque Mechanics' and Traders', ainsi que possédés cette Compagnie, ainsi qu'une somme additionnelle pour couvrir la perte résultant de la dépréciation des valeurs, il serait déclaré un dividende de vingt pour cent en argent sur les primes participantes nettes, payable lundi 16 juin 1879.
DIRECTEURS:
Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, John Phelps,
Adam Thomson, Henry Abraham,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay, Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer, Jos. B. Wolf,
B. B. Post, Edw'd Pilsbury,
Jos. E. King, Fred'k Camerden,
Joseph W. Stone, George Martin,
Alfred Moulton, L. C. Jurey,
Edward Nalle, Geo. W. Sentell,
Paul E. Mortimer, Jno. V. Moore,
W. B. Conger, Henry M. Preston,
Ruben G. Bush, John M. Parker.
31mai—

OFFICE OF THE CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.
New Orleans, May 17, 1879.
THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

The trustees, in conformity to the amended charter, submit the following statement of the affairs of the company up the 30th of April, 1879:
Fire premiums.........$195,166 05
Marine premiums 24,051 22
River premiums 86,334 [illegible]—$306,543 58
Net earned premiums $294,143 [illegible]
Less reinsurance $13,716 40
Less return premiums 5,626 57—19,342 97
LOSSES.
Fire losses $[illegible]
Marine losses 3,237 [illegible]
River losses 36,576 [illegible]
$73,962 [illegible]
Taxes, expenses, discount, profit and loss, less interest, rent, salvages, etc. 36,442 [illegible]—110,395 01
Net profits.........$94,405 54
The company have the following assets:
Bills receivable $31,461 [illegible]
Loans and bonds on mortgage 30,175 00—$61,636 [illegible]
Loans on call $52,556 [illegible]
Cash on hand 48,521 [illegible]—101,072 [illegible]
Real estate 109,008 [illegible]
City bonds and other stock 94,662 [illegible]
Premiums in course of collection 35,697 [illegible]
Suspense account and stock fractions 14,158 63
$486,207 [illegible]
The foregoing statement is a true and correct transcript from the books of the company.
THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.
Sworn to and subscribed before me, this 17th day of May, A. D. 1879.
ALFRED INGRAHAM, Notary Public.
The Board of Trustees this day resolved, after paying ten per cent in cash to the stockholders, and carrying to profit and loss $15,740 on account of the Mechanics' and Traders' Bank stock held by this company, and also a further sum for shrinkage in values, to declare a dividend of twenty per cent. in cash on the net participating premiums, payable on Monday, 16th June next.
TRUSTEES.
Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, John Phelps,
Adam Thomson, Henry Abraham,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay, Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer, Jos. B. Wolf,
B. B. Post, Edw'd Pilsbury,
Jos. E. King, Fred'k Camerden,
Joseph W. Stone, George Martin,
Alfred Moulton, L. C. Jurey,
Edward Nalle, Geo. W. Sentell,
Paul E. Mortimer, Jno. V. Moore,
W. B. Conger, Henry M. Preston,
Ruben G. Bush, John M. Parker.
31mai—

J. MIRAMON,
Ébéniste et Tapissier
200.........RUE DU CAMP.........200
MANUFACTURE de châlits de boiliers, en [illegible] de $15 à $30. Matelas à ressorts [illegible]. Achète les vieux meubles. Les fait [illegible], foncé et lits à la Victoria. Répare à neuf [illegible] à domicile, les vieux [illegible]. Porte pour les [illegible] au domicile de [illegible] de 12 à 15 ans pour apprendre le métier. 18 mai—[illegible]

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouvert de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Allain (Pierre)	Joëlen (Eugène)
Barbas (Mlle)	Lambert (Hippolyte)
Bazin (Joseph)	Lamotte (Théodore)
Bérard	Lamotte (Alexandre)
Cassaignon (les enfants)	Lanne (Alida, Marie)
Colomb	Luzer (Auguste, Joseph)
Courtade	Malherbe, dit [illegible]
Courtouze (Jean)	Michel (Joseph, César)
Couturier	Max (ses beaux frères)
Courtecuisse	Morel
Cousin (Ernest)	Michon (Marie)
Delbert (Jean)	Marchal (Eusèbe)
Dubia (Alexandre)	Pienard (Marie)
Dupuy (Félix)	Pasquier (Joseph) dit Colomb
D'Elicour (Pierre)	Prinot (Ludovic)
Dumas	Philastre
Dutilh (Auguste)	Peleux (André)
Evesto (Charles)	Ricaud (Augustin)
Fleury	Roy (Frédéric)
Francheri (Pierre)	Rachet
Fain (Mlle)	Sol (Vve)
Fabre (Louis)	Sabin
Fabre dit Lafaivre (Hyacinthe)	Sallas (Antoine, Eulame)
Hamel (Jacques, Auguste)	Soret
Jasing (Vve Aristide)	Venton (Pierre)
	Warine (Louis)

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, ce 11 juin 1879.
Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.
12juin—

S.N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de gros tiennent ce whiskey en vente à la Nlle-Orléans.

GUIDE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS.

Premier District.

Ce district comprend le premier, le second et le troisième ward.

Le premier ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et la rue Thalie.

Le second ward est borné par la rue Thalie, le Mississipi, la rue Julie et l'Avenue Carrollton.

Le troisième ward est borné par la rue Julie, le Mississipi et la rue du Canal.

Second District.

Ce district comprend le quatrième, le cinquième et le sixième ward.

Le quatrième ward est borné par la rue du Canal, le Mississipi, la rue St-Louis et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le cinquième ward est borné par la rue St-Louis, le Mississipi, la rue St-Philippe et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le sixième ward est borné par le Nouveau Canal, le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue St-Philippe, le Mississipi, la rue de l'Esplanade, le bayou St-Jean et le lac Pontchartrain.

Troisième District.

Ce district comprend le septième, le huitième et le neuvième ward.

Le septième ward est borné par le bayou St-Jean, la rue de l'Esplanade, le Mississipi, les Champs-Elysées et le lac Pontchartrain.

Le huitième ward est borné par les Champs Elysées, le Mississipi, l'Avenue Lafayette et le lac Pontchartrain.

Le neuvième ward est borné par l'Avenue Lafayette, le Mississipi, le canal des Pêcheurs, le bayou Bienvenu, le lac Borgne, le bayou Chef Menteur et le lac Pontchartrain.

Quatrième District.

Ce district comprend le dixième et le onzième ward.

Le dixième ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et First street.

Le onzième ward est borné par First street, le Mississipi et la rue Tolédano.

Cinquième District.

Ce district comprend le quinzième ward.

Le quinzième ward se compose du village d'Alger et de tout le territoire municipal sur la rive droite du Mississipi.

Sixième District.

Ce district comprend le douzième, le treizième et le quatorzième ward.

Le douzième ward est borné par la rue Tolédano, le Mississipi et l'Avenue Napoléon.

Le treizième ward est borné par l'Avenue Napoléon, le Mississipi et Peters Avenue.

Le quatorzième ward est borné par Peters Avenue, le Mississipi, Lower Line de Carrollton et Washington Avenue.

Septième District.

Ce district comprend le seizième et le dix-septième ward, ou tout le village de Carrollton.

Le seizième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Lower Line Street et Carrollton Avenue.

Le dix-septième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Carrollton Avenue et Upper Line street.

DRAINAGE DE LA NLLE ORLÉANS.

Le drainage ou dessèchement de la Nouvelle-Orléans s'opère au moyen de quatre machines à drainage, savoir:

LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE BIENVILLE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE MELPOMÈNE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE DUBLIN AVENUE.

LA MACHINE A DRAINAGE DE LONDON AVENUE.

Ces machines sont situées dans la partie inférieure de la ville, ou celle qui est la plus éloignée du Mississipi, là où il n'y a point d'habitations. Les eaux pluviales et autres descendant de la partie supérieure de la ville par les ruisseaux et les égouts s'y concentrent et sont refoulées par les roues des machines dans des canaux qui les conduisent au lac Pontchartrain.

CHEMINS DE FER.

Chicago, St-Louis, & New-Orleans Rail-Road—Chemin de Jackson.

La gare, les ateliers et les autres dépendances de ce chemin sont situés dans un faubourg du premier district, au coin des rues Calliope et Magnolia. Un embranchement établi dans Triton-Walk et la rue St-Joseph relie cette gare au Dépôt de Fret qui est situé dans Front street, près du Mississipi, et à l'Ascenseur à grains (Grain Elevator).

New-Orleans and Mobile.

La gare des voyageurs est située au pied de la rue du Canal, près de la Levée. La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret est située sur la Levée, entre les rues Girod et Julia.

Morgan's Louisiana & Texas.

La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret de cette voie est située à la Nouvelle Orléans, sur la Levée, entre les rues Girod et Lafayette.

Les wagons de voyageurs et de marchandises sont transportés par bateau à vapeur, de la rive droite du fleuve où est établi le railway, à la rive gauche, c'est-à-dire sur la Levée de la Nouvelle-Orléans, au pied de la rue Ste-Anne, et vice versa. Cette voie, connue autrefois sous le nom de chemin de fer des Opelousas, relie Alger (rive droite) à Morgan City qui en est éloigné d'environ 80 milles. Elle a pour annexe une ligne d'excellents steamers, appartenant, comme le chemin de fer, à M. Morgan, et qui font un service régulier entre Morgan City, situé sur la Baie de Brashear, et Galveston (Texas).

New Orleans & Texas Railroad

Le point de départ de ce chemin est à Westwego, sur la rive occidentale du Mississipi, à environ cinq milles de la rue du Canal. Les voyageurs se rendent à Westwego par un bateau à vapeur qui part tous les jours du pied de la rue du Canal.

La voie est terminée jusqu'à Donaldsonville: sa longueur est d'environ 70 milles. C'est un tronçon du futur chemin de fer Nouvelle-Orléans-Pacifique.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Propriétés de très grande valeur dans le Premier District.

Rue Gravier, entre celles Bolivar et Bertrand.

Rue Bolivar, entre celles Gravier et Commune.

Succession de veuve Charles Roche.

Chas. D. Lallande, vs. Gustave Lallande et als.

Procès en partage No 41,123, Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur.—Bureau 45 rue Royale—SAMEDI, 2 août 1879, à midi, il sera vendu, à la BOURSE DES NÉGOCIANTS ET DES ENCANTEURS, RUE ROYALE, ENTRE CANAL ET DOUANE, en vertu et conformément à un jugement de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Seconde Cour de District de la paroisse d'Orléans, rendu le 20 juin 1879, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Trois certains morceaux de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, et désignés par les Nos 16, 17 et 18, d'après un plan de C. Zimpel, en date du 6 septembre 1834, et déposé au bureau de Théodore Guyol, notaire, sous le No 42. Les dits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, désigné par le No 26, d'après le dit plan et mesurant 31 pieds 5 pouces 7 lignes de face à la rue Bolivar, sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Les deux propriétés ci-dessus mentionnées, ont été achetées par la veuve Charles Roche, d'après un acte de partage passé entre elle et Alexander Murphy pardevant Théodore Guyol, notaire, le 18 octobre 1848. Pour plus de détails voir les plans à la Bourse.

Termes et Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit avec billets à coupons, pour satisfaire les parties intéressées, garantie par hypothèque et privilèges de vendeur sur les propriétés vendues, portant intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuites judiciaires pour recouvrement de la totalité desdits billets ou coupons devant être aussi garantie par hypothèque sur la propriété vendue; les bâtisses sur les dits lots devront être assurées et les polices transférées au porteur ou aux porteurs desdits billets ou coupons jusqu'à leur parfait paiement; les taxes payables en l'année 1880 devant être assumées par les acquéreurs qui seront requis de faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant Octave Morel aux frais des acquéreurs.
28 juin—juil 5, 12, 19 26 et 2 août

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE
E. L. CARRIÈRE, CHAS J. CARRIÈRE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,
ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

GEO. P. ROWELL & CO.

Bureau d'Annonces de Journaux

Pour Dix cts.: Brochure de cent pages avec Listes de journaux et tarif d'annonces.

Pour Dix Dollars: Quatre lignes insérées pendant une semaine dans trois cent cinquante journaux.

10 Spruce St. N. Y.
2mai—3m

CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France ont émis à diverses reprises, le vœu de voir créer des Chambres du Commerce français à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement ou aux Chambres de Commerce de France des informations ou leur présenter des suggestions tendant à favoriser le développement des relations commerciales entre ce port et la France.

Déclarent se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes:

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objet: d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France; d'appuyer, par des pétitions ou des mémoires, tous les projets tendant au même but, tels que: traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc.; de fournir au gouvernement français, aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, toutes les informations qui lui seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui auront été admises ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice-Présidents, et de dix Commissaires, dont un sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et signera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiraient dans le Bureau, dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président sera remplacé par l'un des Vice-Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit, pour la présente année 1878, et il restera en fonctions jusqu'à l'élection pour le renouvellement:

Président: M. Victor Maignan.
1er Vice-Président: M. A. Carrière.
2e: M. C. T. Dugazon.
3e: M. Félix Limet.
4e: M. Pierre Poutz.
Secrétaire-Trésorier: Mr F. Laborde.

Membres:
Messieurs; E. Allgeyer, E. de Gas,
Jos. Baylo, F. Laborde,
P. E. Brulatour, E. Merilh,
A. Cousin, F. Tujague,
L. Grand, L. Vallon.

ARTICLE VI.

Le second mercredi de janvier de chaque année, à partir de 1879, la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale, au local qui sera désigné par l'avis ou la lettre de convocation du Président, pour procéder au renouvellement des quinze membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau ou son délégué sur les travaux de l'année précédente.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

Elle pourra adopter les motions et propositions qui seront suggérées dans l'intérêt de l'objet pour lequel la Chambre a été créée, mais toute motion devra être préalablement soumise par écrit au Président.

A sa première séance, le Bureau procédera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers vendredis de chaque mois au lieu et à l'heure qui seront fixés ultérieurement.

Il prendra connaissance des communications reçues et réglera l'ordre de ses travaux ou de ceux des Comités.

Le Bureau est chargé de tous les pouvoirs de la Chambre et il est autorisé à présenter en son nom tous mémoires, pétitions, à faire toutes réponses ou suggestions qu'il jugera utiles pendant la durée de son exercice.

Il autorisera le Président à faire réponse, dans l'intervalle entre les séances, aux demandes urgentes, ou nommera des Comités auxquels le Président renverra les demandes d'informations, s'il y a lieu.

Le Bureau pourra être convoqué en séance spéciale par le Président, quand celui-ci le jugera nécessaire.

Le Président pourra également, avec l'autorisation, ou devra, à la requête du Bureau, convoquer la Chambre en assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre auront un caractère absolument gratuit. Les frais de bureau, d'impressions et de correspondance devront être couverts par des cotisations purement volontaires.

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des règlements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre, et il pourra proposer, en assemblée générale, des amendements à la présente Constitution.

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY & SON.

Faïence blanche et articles de granite.

PAR D. E. MORPHY & SON, D. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu, JEUDI, 31 du courant 1879, à 11 heures du matin, dans le magasin Nos 108 et 110 de la rue des Magasins, 25 balles, des articles de poterie et de granite blanc, en lots à la convenance des acheteurs.
Conditions—Comptant sur la livraison des articles. 30juil—2t

PAR BARNETT ET GOURDAIN.

Meubles. Meubles. Meubles.

Vente sans réserve pour cause de départ pour l'Europe.

PAR BARNETT & GOURDAIN.—J. V. GOURDAIN, encanteur.—Il sera vendu JEUDI, 31 juillet 1879, à 11 heures du matin, rue Royale, No 91, un bel assortiment de meubles de maison, faïence, verrerie, comprenant en partie des meubles de chambre à coucher, en noyer et acajou, meubles de salon, en acajou, armoires en noyer et en acajou.

Bureaux et table de toilette, en noyer et acajou, bois de lit, lavabos, tables, matelas, oreillers, faïence, verrerie et beaucoup d'autres articles qu'il serait trop long de mentionner.
Conditions—Comptant.
30 juil—2t

VENTE JUDICIAIRE.

Deux maisons de résidence en bois, à deux étages, très désirables, dans le Premier District, Nos 483 et 485 rue des Magasins, entre Race et Orange, attenant à la splendide maison de résidence de Jos P. Horner.

No 10,544—Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans.

Mme James S. Laws et autres vs Antoine Amirata et autres.

Vente pour opérer un partage entre héritiers.

PAR BARNETT & GOURDAIN—J. V. GOURDAIN, encanteur.—Bureau, No 91 rue Royale. Il sera vendu SAMEDI, 2 août 1879, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un jugement de l'honorable Sixième Cour de District de la paroisse d'Orléans, rendu le 17 juin 1879—

1 UN CERTAIN LOT DE TERRE situé rue des Magasins, dans l'îlet compris entre les rues Magasins, Race, Orange et Camp, désigné par le No 5, mesurant 35 pieds plus ou moins de front rue des Magasins, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison de résidence à deux étages, en bois, ayant au rez-de-chaussée salons devant et derrière, avec manteaux de cheminées en marbre et portes à coulisses, galerie devant, corridor derrière, salle à manger attenante au corps de logis principal, cuisine et chambre à décharge; à l'étage supérieur, deux belles chambres à coucher avec corridor communiquant à la chambre de devant et à une galerie de devant, deux assez grandes chambres au-dessus de la cuisine, chambre à bain et lieux d'aisance aux deux étages, un auvent à l'arrière du terrain, citerne, hydrant, gaz avec installation dans toute la maison.

2. Lot No 4, contigu au premier, mesurant 19 pieds, plus ou moins, rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce terrain sont les mêmes que celles décrites plus haut, sur le terrain No 5.

Conditions—Un tiers comptant et la différence à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur, portant hypothèque et intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de la vente à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, lien du vendeur, etc.

Acte de vente pardevant Joseph A. Quintero, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 juillet—2 août

MATELAS

A Prix Extraordinairement Modérés
CHEZ
DONAHOE

Fabrique de Matelas bordés à la corde patentés.

44.....RUE DE CHARTRES.....44
Près Dumaine.

Venez les voir.
J. J. DONAHOE.
1er mars—au 12 nov—DMalz

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 27 juillet 1879.

OUVERT LE DIMANCHE DE 9 A 11 HEURES DU MATIN

Alessich Antonio, Malherme Louis
Balagué Philippe, Mey J M
Grillet Charles, Scandary Giuseppe
Jasseau José, Spinora Gaetano
Joseph Thomas (Taqueime), Vignes Pierre

Liste des Dames.
Tourette Veuve Madame
Dentendelfer Marie Signora
La Rosa Carmena Signora
Mairalain Veuve Madame

W. L. McMILLEN,
maître de poste.

POUDRE FERRO-MANGANIQUE
de BURIN DU BUISSON
Pharmacien, lauréat de l'Académie de Médecine.

Il suffit d'une petite quantité de cette poudre dans un verre d'eau, pour obtenir instantanément une eau ferrugineuse, minérale, gazeuse, très-agréable, qui se boit aux repas mélangée avec le vin. Elle est d'une efficacité constante dans toutes les affections qui réclament l'emploi de la médication ferrugineuse, et convient surtout aux personnes qui ne peuvent digérer les préparations ordinaires du fer. Elle a sur toutes les autres l'immense avantage de ne pas provoquer de constipation et de contenir du manganèse, que les savants considèrent comme indispensable au traitement par les ferrugineux.

CRÈME de BISMUTH
de GIMBAULT & Cie, Pharmaciens à Paris.

C'est le remède le plus inoffensif et en même temps le plus sûr des moyens pour combattre les diarrhées cholériformes en temps d'épidémie.

La CRÈME de BISMUTH est d'une efficacité éprouvée contre:

les Diarrhées, les Gastrites, les Dyssentéries, les Gastralgies, les Coliques et les ulcérations intestinales.

Elle se prend à la dose moyenne d'une cuillerée à café, matin et soir, quelques minutes avant les repas.

FRUIT JULIEN
Purgatif végétal, laxatif et rafraîchissant.

C'est le laxatif le plus doux, le purgatif le plus innocent que l'on connaisse; il s'emploie contre:

la Constipation, les Hémorrhoïdes, la Dyssenterie, les Maladies du foie, les Maladies de la peau, les Congestions cérébrales, les Maux d'estomac, les Mauvaises digestions, la Migraine et la Bile, les Maladies de l'enfance, l'Apoplexie et la Paralysie.

Dépôts dans les phies St-Cyr Forcade, Rivet, et chez MM. Carrouché, & Wheelock & Co.

APPAREIL GAZOGENE-BRIET
Breveté s. g. d. g.

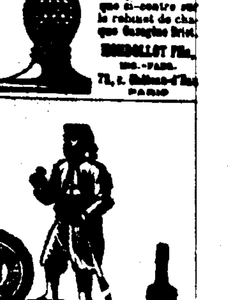

Seul approuvé par l'Académie de Médecine de Paris

Seul admis dans les hôpitaux de Paris.

Au moyen du Gazogène Briet, aujourd'hui si connu, on prépare soi-même instantanément et à frais minimes de l'excellente eau de seltz et toutes sortes d'eaux minérales et de boissons gazeuses telles que Vichy, soda, vin mousseux, limonade gazeuse, etc., etc.

Dans les principales villes des Colonies le Gazogène Briet se trouve en vente dans toutes les bonnes pharmacies et les maisons d'articles de Paris. Exiger la marque de fabrique ci-contre sur le rebut de chaque Gazogène Briet.

MONDOLLOT Fils, SUC.—PARIS.
72, r. Château-d'Eau PARIS.

STEINFELD'S
FRENCH
Cognac Bitters,
FIRST PRIZE
Paris Exhibition 1867.

Purify the blood and strengthen the system, eradicating the effect of dissipation, maintain the human frame in condition of healthfulness, dispel the Blues and all mental distempers, and relieve those whose sedentary habits lay them open to depression. They prevent and cure *Bilious and other Fevers, Fever and Ague, Chills, Diarrhoea, Dysentery, Dyspepsia, Sea-Sickness, Colic, Cholera, Cholera Morbus*, and every complaint incidental to diet or atmosphere. Ladies will find them a sovereign boon, as they eradicate all traces of Debility, Nervousness, Inertness, and Diseases peculiar to the sex. Thousands of Testimonials can be seen at the office of

M. JACOBSON, Sole Proprietor,
64 & 66 Water Street, N. Y.

L'Abeille de [illegible]
Bureau, N[illegible]
NOUVEL[illegible]
MERCREDI [illegible]

COMPAGN[illegible] TRANS[illegible]
Service entre l[illegible]
[illegible]
Cette ligne prend [illegible]
Pour fret et pass[illegible]
26 fév—1an

COMPAGN[illegible] TRANS[illegible]
NEW [illegible]
Les magnifiques [illegible]
LABRADOR, San[illegible]
SAINT LAURENT [illegible]
PEREIRE, Danré
Prix du pass[illegible]
Première cabine [illegible]
Cabines à l'arrière [illegible]
Deuxième cabine [illegible]
Entrepont $26 [illegible]
Passage d'entrepont [illegible]
4mai—[illegible]

Lloyd de l'A[illegible]
STEAMERS [illegible]
LA NOUVEL[illegible]
LE HAVRE [illegible]
ET L[illegible]
LES steamers d[illegible]
De Brême [illegible]
Hanover [illegible]
PRIX
De Brême, Southam[illegible]
Chambre.. $150
De la Nouvelle-Orléa[illegible]
Chambre..$150
Chambre....$35
[illegible]

Pour New-[illegible]
CETTE LIG[illegible]
NEW [illegible]
HUDS[illegible]
CORT[illegible]

BELFAST [illegible]
STAT[illegible]
De New-York à [illegible]
Cabines de prem[illegible]
Pour billets, infor[illegible]
AU[illegible]

For New [illegible]
Cromwe[illegible]
his line is comp[illegible]
NEW ORLEAN[illegible]
HUDSON,
Steamship
will leave her warf [illegible]
Wednesday, Au[illegible]
Insurance on [illegible]
Cabin Pas[illegible]
Steerage
Excursion
Freight for LIV[illegible]
HAVRE taken by [illegible]
of Lading given for [illegible]

FEU[illegible]

Récits de G[illegible]

EN [illegible]

[illegible]